

Mot du Directeur Général des Petites et Moyennes Entreprises

Cher.e.s lectrices, lecteurs,

La politique de promotion et de développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat conduite sous le leadership de **Madame Jacqueline Lydia MIKOLO**, Ministre en charge des PME et de l'Artisanat et assistée par la Direction Générale des PME, organe technique qui l'assiste dans l'exécution de ses missions, découle de l'urgente nécessité d'élargir et de diversifier la base de l'activité économique nationale.

La réalisation de cet objectif vise la stabilisation de son évolution future afin que l'économie soit mieux à même de créer plus d'emplois et de richesses dans une trajectoire de croissance durable et équilibrée et de réduire la pauvreté.

En dépit de quelques contraintes et risques, les PME disposent d'atouts décisifs qui les rendent capables de jouer un rôle majeur dans la réalisation d'une telle ambition.

Elles contribuent à la création de plus de 80% de nouveaux emplois, font travailler la majorité des salariés et produisent près de 50% du PIB dans la plupart des pays.

Leur place dans l'économie gagne en importance tous les ans depuis plus de trois décennies.

Il sied de rappeler à ce propos, que le gouvernement de la République du Congo, par la voix du **Premier ministre Anatole Collinet MAKOSSO**, Chef du gouvernement, avait déjà défini le mode opératoire de l'application de la vision claire et partagée par tous

du **Président Denis SASSOU-N'GUESSO**, chef de l'Etat à savoir : « donner aux PME le statut de force motrice dans la quête de la diversification de l'économie nationale ».

Ainsi, l'objectif assigné à la DGPME est de s'assurer de la diversification accrue de la base productrice nationale qui constitue l'axe central des politiques envisagées et mises en œuvre, visant la construction d'une économie compétitive et à forte croissance permettant le développement socio-économique durable de la nation.

Tout ceci à travers le ministère des PMEA qui dispose d'un écosystème entièrement dédié à vous servir de bout en bout par ses structures d'appui -c'est à dire de l'idée du projet à la maturation de celui-ci tout en s'assurant de son impact socio-économique - qui se veut être par conséquent votre partenaire privilégié dans son accompagnement.

## M Rudy Stéphen MPIERE NGOUAMBA AMBILA

Directeur Général des petites et moyennes entreprises



## NOS MISSIONS



- Etablir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques, les plans et les programmes de développement des très petites, petites et moyennes entreprises;
- Promouvoir la politique de création et de développement des petites et moyennes entreprises dans tous les secteurs d'activités de l'économie nationale;
- Emettre des avis et élaborer des notes de conjoncture sur la politique de création ou d'extension des entreprises et les politiques intersectorielles des très petites, petites et moyennes entreprises, conformément au programme national de dévelo- ppement des petites et moyennes entreprises;
- Contribuer à l'élaboration de la législation et de la réglementation dans le secteur des très petites, petites et moyennes entreprises et veiller à leur application;
- Concevoir et mettre en œuvre l'encadrement juridique des politiques de transition digitale et énergétique dans le secteur des très petites, petites et moyennes entreprises;
- Organiser et animer les assises nationales de l'entrepreneuriat;
- Tenir un fichier catégoriel et thématique des très petites, petites et moyennes entreprises;
- Organiser et animer les assises nationales de l'entrepreneuriat;
- Assurer et faciliter la médiation entre les très petites, petites et moyennes entreprises et les administrations de contrôle tant publiques que privées, les institutions d'accompagnement financier et non financier.

## L'ORGANISATION

## 1 Le secretariat de direction:

il est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de service.

- Le service des systèmes d'information et de communication comprend le bureau du système d'information et le bureau de la communication.
- La direction de la médiation et de la réglementation est dirigée et animée par un directeur. Elle comprend le service de la médiation et le service de la réglementation.
- La direction des analyses économiques et des programmes sectoriels est dirigée et animée par un directeur. Elle comprend le service des analyses économiques et le service des programmes sectoriels.
- La direction de la promotion et de la prospective est dirigée et animée par un directeur. Elle comprend le service de la promotion et le service de la prospective.
- La direction de la maison de l'entreprise est dirigée et animée par un directeur. Elle comprend le service de partenariat et du développement et le service de l'intendance.
- La direction administrative et financière est dirigée et animée par un directeur. Elle comprend le service du personnel, le service des finances et du matériel et le service des archives et de la documentation.
- Les directions départementales sont animées et dirigées par des directeurs. Elles sont chargées d'exécuter la politique de la nation dans le domaine des petites et moyennes entreprises au niveau départemental.





